

Parlementaires BRUXELLES-BRABANT WALLON.

PV n°9 Séance du 07.03.2016.

Présents : Mrs. Deneve, Dujardin, Lamy, Loozen, Mespouille, Vancabeke, Van Wallendael.

Excusé : Mr Muylaert (travail).

Invités : Mr Monsieur O. (pdt. CP/BBw).

Mrs. Delchef (C.A.-A.W.B.B.) et Flament (C.A.-AWBB) retenus par une réunion PROMBAS assistant partiellement.

1. **Approbation du procès verbal n°8 séance du 01.02.2016.**

Après lecture le P.V. est approuvé.

2. **Election pour une cooptation au sein du groupe.**

Nous avons reçu de Basic-Fit Excelsior Brussels (0959) la candidature de Mr Gillard Patrick.

Les membres présents, par vote secret, décident, à l'unanimité, de coopter Mr Gillard Patrick.

3. **Suivi des points discutés lors des réunions précédentes.**

3.1. Dossier Castors Braine R2 Dames.

Nous constatons que les décisions prises par le CdA entraînent de nombreux soucis.

4. **Correspondance.**

La correspondance IN et OUT est parcourue.

5. **Tour de la province.**

5.1. Assemblée provinciale extraordinaire du 17.02.2016. Bilan.

Mr Mespouille a constaté des manquements au PA 38. Composition des Assemblées provinciales et au PC 65. Modification à la formule des championnats.

Après un échange d'avis, nous suggérons au CP-BBw de faire confirmer, lors de la prochaine Assemblée le 09 mai 2016, les votes émis.

5.2. PROMBAS. Vide juridique. Demande d'évocation. (RIV Brussels 1423).

Nous attendons les suites données.

En fonction des décisions nous veillerons à prendre des initiatives pour modifier le ROI.

5.3. Compétitions provinciales. Rencontre non terminée. Dossier BR0341516.

Nous ne comprenons pas la décision du CP/BBw.

6. **Propositions de modifications au R.O.I. (A.G. 19 mars 2016).**

6.1. Composition de la délégation.

Mrs. Denève, Dujardin, Lamy, Mespouille, Van Wallendael.

6.2. Examen des documents.

Les décisions définitives seront prises lors de notre réunion du mercredi 16 mars 2016.

Nous poursuivons l'analyse, en première lecture, des modifications reçues à ce jour.

Nous décidons :

- d'introduire un **amendement** concernant la modification à l'article PC 56. Organisation des Compétitions Jeunes pt B. Organisation de la compétition b) niveau provincial pt (3).

Les équipes des catégories mixtes ne rentrent pas dans le calcul du PA32 et ne bénéficient pas du PF18.

Suppression de cette phrase, celle-ci instaurant une discrimination indirecte.

En effet, l'exclusion de ces équipes du Fonds des jeunes et de la comptabilisation pour les droits de vote, ... par le simple fait qu'un club admette des filles (sans en avoir assez pour constituer une équipe) est discriminatoire vis-à-vis du genre féminin, et ce sachant qu'il y a moins de joueuses filles que de joueurs garçons. Par conséquent, les clubs refuseront d'accueillir des filles dans leurs équipes car ils risquent sinon de perdre des avantages.

Une telle discrimination indirecte, parce qu'elle est fondée sur un critère de genre, est interdite par la Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination. D'abord, la mesure ne paraît pas avoir un but légitime, au sens de ladite loi, puisqu'elle vise à maintenir des équilibres de votes. Enfin, même si le but était légitime au sens où la loi de 2007 l'entend, il n'est pas démontré, comme la loi anti-discrimination du 10 mai 2007 l'exige, que le moyen de réaliser ce but, à savoir une exclusion générale et préalable, soit approprié, proportionné et nécessaire.

- de **retirer notre proposition** de modification PC32.9. Obligation des coaches.
- de **proposer la suppression** pure et simple du PC32.9. Obligation des coaches.

Motivations :

- faire la distinction entre la formation des coaches et des arbitres.
- contrôle des présences difficile.
- périodes (août et novembre) peu propices les compétitions étant déjà en cours.

7. Rapports de nos représentants siégeant dans les différents départements et comités.

7. 1. Département Arbitrage.

A ce jour tous les rapports des réunions sont sur le site.

8. Examen des rapports des différents départements.

8.1. CDA rapport n° 15 réunion du 29.02.2016.

Mr Dujardin demande des précisions concernant le déménagement des bureaux de la VBL.

8.2. Département Championnat.

Mr Mespouille souhaite la parution des forfaits généraux enregistrés en cours de saison.

9. Divers.

9.1. Finales des Coupes provinciales de Liège à Haneffe.

Mr Dujardin y représentera le groupe.

9.2. Règlement des play-off provinciaux BBw.

Mr Mespouille s'informe concernant le représentant du CP responsable des plaintes et recours éventuels.

9.3. Cours d'arbitrage. (Mr Lamy).

Suite à l'appel, les cours ont débuté avec 8 candidats.

9.4. Départements régionaux Coupe et Championnat.

Mr Van Wallendael y souhaite une représentation BBw.

9.5. Organisation d'une compétition U18 en Scoore Ligue. (Mr Van Wallendael).

Ce projet est mis à l'étude pour une organisation en 2017-2018.

9.6. PROMBAS.

Mr Delchef et Flament nous informe sur les travaux en cours.

9.7. JRJ. Jumet. 06.03.2016.

Mr Delchef s'étonne de l'absence de membres de la Commission technique Jeunes de BBw à cette organisation.

Prochaine réunion : - le mercredi 16 mars 2016 à 19h.30 Palais du Midi salle VIP. 1000 Bruxelles.

C. Dujardin /Y. Lamy.